

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2017/014/PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2016/069/AN
DU 30 DECEMBRE 2016

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

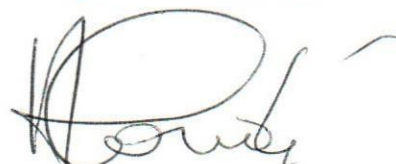
Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2016/069/AN du 30 décembre 2016, portant autorisation de ratification du Protocole pour éliminer le Commerce Illicite des Produits du Tabac.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 24 JAN. 2017



Prof. ALPHA CONDE